CONSEIL D'ETAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R E T

n° 212.887 du 2 mai 2011

G./A.199.097/VI-19.004

En cause : **CHEVALIER** Ann,

ayant élu domicile
En Féronstrée, n° 115,
4000 Liège,

contre :

la Région wallonne, représentée par
son Gouvernement,

ayant élu domicile chez
Me Manuel MERODIO, avocat,
rue des Fories, n° 2,
4020 Liège.

LE CONSEIL D'ETAT, VI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 2 février 2011 par Ann CHEVALIER, relative à son absence de déclaration 2010 de mandats et de rémunération auprès de la Région wallonne;

Vu l'ordonnance du 9 février 2011 déterminant la procédure particulière applicable à la présente affaire, en l'absence de règles générales prévues pour le recours visé à l'article L5431-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et fixant l'affaire à l'audience du 6 avril 2011;

Vu la notification de cette ordonnance au parties;

Vu le mémoire en réponse;

Vu le rapport de M^me VAN LAER, Auditeur au Conseil d'Etat, établi sur la base de l'article 3 de l'ordonnance susvisée;

Vu la notification du rapport aux parties;

Vu la lettre du 31 mars 2011 adressée au Conseil d'Etat par la partie requérante;

Entendu, en son rapport, M^me^ Odile DAURMONT, Président de chambre;

Entendu, en ses observations, Me Catherine SMEKENS, loco Me Manuel MERODIO, avocat, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M^me^ VAN LAER, Auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par une lettre datée du 31 mars 2011 et envoyée le 5 avril 2011, la partie requérante a fait savoir qu'elle se désistait de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit décrété,

D E C I D E :

Article unique.

Le désistement est décrété.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VI^e^ chambre, le deux mai deux mille onze par :

M^me^	Odile DAURMONT,	Président de chambre,
MM.	Paul LEWALLE,	Conseiller d'Etat,
	Yves HOUYET,	Conseiller d'Etat,
	Vincent DURIEUX,	Greffier.

Le Greffier, Le Président,

Vincent DURIEUX. Odile DAURMONT.